



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centenaire de la Première Guerre mondiale

Question écrite n° 13893

Texte de la question

Mme Valérie Boyer interroge M. le Premier ministre sur le centenaire de la Première Guerre mondiale. Alors que le Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale devrait être l'occasion de rappeler le rôle primordial de la France dans ce conflit, le Gouvernement laisse entendre une démilitarisation de ces commémorations. En aucun cas le 11 novembre est signe de « triomphalisme » mais d'un conflit si singulier qui a profondément meurtri le pays, et dévasté l'Europe, un jour où des milliers de Français commémorent les souffrances de ces Français tombés au champ d'honneur, ou qui en sont revenus mutilés à vie. Pour que la Nation soit unie et forte, on ne doit pas oublier l'Histoire. Le respect du récit national est primordial. Bien sûr dans celui-ci se trouvent notamment des civils, hommes et femmes qui ont combattu avec fierté et bravoure pour la France. Cette guerre a été aussi l'expression d'un profond courage de la part des soldats qui se sont battus pour la France, et qui n'ont eu de cesse de redoubler d'efforts pour leur pays. « Ici repose un soldat français mort pour la patrie 1914-1918 » peut-on lire sur la sépulture du Soldat inconnu. C'est cette grandeur d'âme que l'on veut saluer le 11 novembre. C'est ce sacrifice immense qu'il faut garder en mémoire. Commémorer le 11 novembre, c'est assurer un lien de continuité entre les soldats d'hier et d'aujourd'hui. Ne pas leur rendre hommage, c'est insulter leur mémoire. Plus de 60 chefs d'État et de Gouvernement devraient participer à l'évènement. Pourtant, à ce stade, la liste des personnalités présentes n'est toujours pas connue, suscitant l'inquiétude d'un grand nombre de Français sur l'éventuelle venue de Recep Tayyip Erdogan. En effet ce dernier refuse de regarder son histoire en face, reste flou sur sa position contre l'État islamique, a pour seul principe la réislamisation de son pays, le retour de l'empire Ottoman et légitime les nombreuses violences faites à l'encontre des femmes, qu'il considère comme de « simples gestatrices », serait un mauvais signal. L'État turc est un véritable loup déguisé en mouton. En effet, la politique menée par le président Erdogan est des plus liberticides. On ne compte plus les nombreuses dérives autoritaires du pouvoir, la liberté d'expression est bâillonnée et la liberté de la presse entravée. Enfin ce régime repose sur le négationnisme d'État qui ne reconnaît toujours pas le génocide des Arméniens, qui occupe depuis 1974 Chypre, État de l'Union européenne. Comment parler de la Première Guerre mondiale sans revenir à l'histoire tragique qui s'est déroulée voici 105 ans ? Comment ne pas évoquer le génocide des Arméniens ? Le génocide arménien a débuté en 1915 et a coûté la vie à 1,5 million d'Arméniens. Il y a plus d'un siècle, Clemenceau écrivait : « on commence à parler de nouveaux troubles dans les vilayets d'Arménie. On sait ce que signifie ce mot. C'est l'euphémisme officiel pour désigner le massacre méthodique des Arméniens ». Le tapis rouge va-t-il être déroulé à ce dirigeant qui n'est pas en phase avec son histoire, qui dès que l'on parle du génocide des Arméniens, souffre d'amnésie sélective, un régime qui n'a aucun scrupule à soutenir ouvertement le régime de Bakou dans le conflit armé avec le Haut-Karabagh, et qui enfin, est en guerre civile contre le peuple Kurde ? La France a été la première à accueillir des Arméniens survivants, chassés, massacrés. Ils étaient apatrides, ils sont devenus Français. Ils ont d'ailleurs payé le prix du sang en combattant aux côtés de la France pendant les deux guerres mondiales. Leur mémoire ne doit pas être bafouée. Alors que le Président de la République souhaite que « l'histoire ne bégaie pas », le président de la République de Turquie répète pourtant les erreurs du passé. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de clarifier ses intentions concernant cette commémoration à venir.

Texte de la réponse

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2012-273 du 28 février 2012, un hommage est rendu à tous les morts pour la France chaque 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix. En 2018, année du centenaire de l'armistice, cette journée commémorative a été plus particulièrement marquée par une évocation des combats de la Grande Guerre et par l'organisation d'une cérémonie internationale réunissant à Paris, sous l'Arc de Triomphe, plus de 70 chefs d'État et de Gouvernement et dirigeants d'organisations internationales. Le Président de la République de Turquie a été convié, comme l'ensemble des chefs d'État et de Gouvernement des pays qui avaient pris part au premier conflit mondial, aux cérémonies organisées pour le centenaire de l'Armistice de 1918. La France entretient avec la Turquie, partenaire stratégique de notre pays et de l'Union Européenne, un dialogue exigeant et lucide qui n'oublie aucunement l'expression de ses vives préoccupations quant au respect par Ankara de ses engagements européens et internationaux en matière de droits de l'homme, y compris de respect de la liberté académique et d'expression sur des sujets politiques ou historiques. Partout sur le territoire de la République, les initiatives à caractère patriotique et mémoriel ont également été encouragées autour des monuments aux morts communaux, en la présence et avec la participation des élèves des écoles. Plus globalement, les armées françaises ont occupé une place centrale dans le dispositif mis en œuvre par le Gouvernement lors de cette commémoration exceptionnelle. Des militaires d'active et des représentants des trois générations du feu ayant succédé à celle désormais disparue de 1914-1918 ont ainsi pris part aux diverses cérémonies qui se sont déroulées en France. De nombreuses manifestations revêtant la forme de témoignages historiques tels que colloques et expositions ont en outre été organisées. Par ailleurs, l'action essentielle que mènent aujourd'hui nos soldats pour défendre les intérêts de la Nation dans le cadre des opérations extérieures a été rappelée à la population, en particulier par la lecture devant chaque monument aux morts du nom des militaires morts pour la France au cours des 12 derniers mois. S'agissant de la cérémonie internationale du 11 novembre 2018 à Paris, celle-ci a débuté par un cérémonial militaire, avec une revue des troupes présentes et les honneurs militaires. Cette séquence était identique à celles qui se déroulent habituellement lors d'une journée nationale commémorative. Huit lycéens ont quant à eux lu des textes écrits par des combattants des principales armées présentes sur le front ouest en 1918, par un travailleur chinois et par une jeune femme française. Par ailleurs, lors de cet événement, un vibrant hommage a été rendu aux combattants de la Première Guerre mondiale par le chef de l'État : « C'était la fin de quatre longues et terribles années de combats meurtriers. L'armistice pourtant n'était pas la paix. Et à l'Est, pendant plusieurs années, d'effroyables guerres se poursuivirent. Ici, ce même jour, les Français et leurs Alliés ont célébré leur victoire. Ils s'étaient battus pour leur patrie et pour la liberté. Ils avaient consenti, pour cela, tous les sacrifices et toutes les souffrances. Ils avaient connu un enfer que nul ne peut se représenter. (...) Souvenons-nous ! N'oublions pas ! Car le souvenir de ces sacrifices nous exhorte à être dignes de ceux qui sont morts pour nous, pour que nous puissions vivre libres ! (...) La France sait ce qu'elle doit à ses combattants et à tous les combattants venus du monde entier. Elle s'incline devant leur grandeur. La France salue avec respect et gravité les morts des autres nations que, jadis, elle a combattues. Elle se tient à côté d'elles ». Ainsi, toutes les cérémonies qui se sont tenues dans le cadre du centenaire de l'armistice ont été prioritairement l'occasion de rendre hommage au sacrifice des soldats morts pour la France durant le premier conflit mondial.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13893

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 9874

Réponse publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1359